

Alain BOUGRAT  
Port : 06.15 17 25 61  
Email : alain.bougrat@free.fr  
Dossier N°E21000045B/14

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative au confortement de la falaise de Villerville, ayant pour objet une autorisation environnementale, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire préalable à l'expropriation.

### ***Procès-Verbal de la réunion du 27 août 2021 tenue, de 14h00 à 19h00 à Fontaine-Étoupefour***

Assistaient à cette réunion :

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| - Monsieur Marcel VASSELIN :  | Président de la Commission d'enquête ; |
| - Monsieur Alain BOUGRAT :    | Membre de la commission d'enquête ;    |
| - Monsieur Jean-Claude THOMAS | Membre de la commission d'enquête.     |

Cette réunion avait pour but :

- de faire un premier point sur l'état d'avancement des travaux de chacun des membres de la commission
- de préparer la rencontre prévue au siège de la DDTM avec les différents services instructeurs concernés, le 02 septembre prochain( le président de la commission annonce qu'il n'y aura que des représentants de la DDTM).
- de réserver des jours pour la visite sur site (la plage du 22 au 24 septembre est retenue)
- de lister les questions à poser soit aux représentants de la DDTM soit à Monsieur le Maire de Villerville :

#### **I Point sur la complétude des dossiers**

Le Président de la commission d'enquête, Marcel Vasselin présente aux deux autres commissaires enquêteurs une fiche d'errata sur le dossier de l'enquête. Les deux autres membres de la commission Jean-Claude Thomas et Alain Bougrat n'en ont pas été destinataires. Cet errata concerne des corrections de plans, une absence de mise à jour dans les annexes D, un manque d'une pièce dans la présentation de ces annexes et une mauvaise impression de l'état parcellaire dans le dossier V. La commission mettra à l'ordre du jour de la réunion avec la DDTM la question de la bonne correction de tous les dossiers concernant l'enquête : celui mis à la disposition du public, ceux des commissaires enquêteurs et celui consultable sur le site internet. La commission d'enquête signalera aussi que certains plans ne sont pas ou sont mal indicés et que cela demandera une clarification de la part du pétitionnaire.

#### **II Questions diverses sur le dossier**

En préambule, une question est soulevée sur le parcours du DOUET sur la falaise. Ses qualités bactériologiques sont sujettes à un questionnement. La cascade est-elle vraiment supprimée et si oui quelles sont les dispositions prises pour lui faire franchir la zone concernée par le confortement de la falaise. Le dossier fait état d'un parcours à l'air libre mais les commissaires enquêteurs ont du mal à visualiser ce secteur et décident de se faire une meilleure idée lors de la visite du site.

La commission d'enquête note que le Douet ne fait pas partie des cours d'eau suivi bactériologiquement. Son niveau de pollution éventuelle peut-il être évalué ? Quel impact a-t-il sur le bilan hydrologique global ?

Concernant les réseaux d'eau qui peuvent concerner le projet, la commission constate qu'un plan d'un réseau d'eaux pluviales est inclus dans le dossier comme annexe 9 de la pièce VI du fascicule F3. Ce plan montre un tracé parallèle et proche de la falaise dans la partie centrale du projet. Existe-t-il des réseaux qui se situeraient de part et d'autre de ce

secteur et qui seraient dans les mêmes configurations ? Sait-on si toutes les eaux pluviales sont correctement captées à proximité du futur mur ?

Sur un autre sujet, la commission d'enquête se pose la question du mode de transfert du coulis entre la centrale qui se situera du côté du cirque des Graves et les points les plus éloignés du côté est. Un transfert par tuyau est prévu. Comment est-il vidé entre deux utilisations, sans risquer une pollution sur la plage ? D'une manière générale le transfert des matériaux lourd ou encombrant (géotextile, clous de 19 m) n'est pas clairement expliqué.

Une dernière question devra être posée, lors de la rencontre avec M Le maire de Villerville : s'il est le maître d'ouvrage, qui est le maître d'œuvre ?

### **III Examen des travaux de chacun des C.E.**

Le Président de la commission d'enquête présente le canevas du rapport qui sera remis par la commission. Il en a déjà rempli une partie qu'il présente aux deux autres commissaires et indique les emplacements où seront insérés leurs propres rapports.

Dans le tableau 7 de la pièce 4 du fascicule 1, il est relevé la mention « sous réserve d'adaptation mineure avant enquête publique ». La question de savoir où en est cette adaptation sera posée lors de la rencontre avec la DDTM.

Les annexes, dont JC Thomas est en charge, sont examinées et des corrections y sont faites avant validation. Une question reste à poser au pétitionnaire : elle concerne le débit maximum du Douet en cas d'orage. La valeur annoncée de 7.7 m<sup>3</sup>/s est-elle absorbable par les canalisations dans la commune, l'avaloir en tête de falaise et le déversoir sur le mur ? Le plan de coupe du belvédère indique un diamètre de canalisation de 600mm. Est-il constant dans le village ? Quel débit maximum peut absorber la canalisation ?

A signaler dans le paragraphe 3.1.3.2 de l'annexe 12 Rapport Révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade Bassin versant de Villerville VEOLIA oct. 2018, une erreur dans le cartouche des tableaux concernant la qualité des eaux de plages : il est indiqué rue des bains alors que le paragraphe porte sur la plage de l'ancien camping. A ce propos la commission relève plusieurs intitulés pour l'appellation des plages sans qu'il soit possible de savoir si cela concerne les mêmes endroits ou des secteurs de plage différents : plage verte, plage du village, plage du camping, plage des bains, plage du lavoir.

L'étude d'impact est ensuite passée en revue. Il n'y a pas de remarques particulières. La partie analyse des mesures ERC qui sont particulièrement nombreuses et complexes parce que multi-sujets, est examinée. Seule une petite précision est ajoutée au premier titre « Conception du projet, paroi clouée /mur poids ».

Les annexes dont Alain Bougrat est en charge sont ensuite examinées. Le président lui demande d'aligner sa présentation sur le modèle de JC Thomas (identification la plus précise possible des lieux de remarques sur les documents) et de donner la priorité à tout ce qui touche les questions liées aux études hydrologiques et à la technique choisie (notamment en ce qui oppose les deux méthodes présentées).

Après s'être tenue pendant cinq heures, la réunion est close à 19h00.

Il n'a pas été fixé de date pour la prochaine réunion, les enquêteurs devant se retrouver le 02 septembre à 14h00 au siège de la DDTM.



Alain BOUGRAT  
Membre de la commission d'enquête

